

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°15 du 5 juin 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur 2

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-06-05

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup 2018 : 68 % des candidats ont reçu au moins une proposition d'admission postbac», SOURCE, publié le 29/05/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/05/29/parcoursup-2018-68-des-candidats-ont-recu-au-moins-une-proposition-d-admission-post-bac_5306272_4401467.html

« Une semaine après le début des réponses aux vœux d'études supérieures des lycéens, « plus des deux tiers » ont reçu au moins une proposition d'admission, annonce le ministère de l'enseignement supérieur. « Au 29 mai, un total de 1,6 million de propositions ont été faites à 551 274 candidats », détaille-t-il dans un communiqué. Ainsi, 67,88 % des 812 056 candidats inscrits ayant confirmé des vœux sur la plateforme Parcoursup (élèves de terminale et étudiants en réorientation) se sont vu proposer une place dans un ou plusieurs cursus qu'ils avaient demandé.

Le jour de l'ouverture de la procédure, mardi 22 mai, près de la moitié des candidats avaient reçu seulement des réponses négatives ou étaient « en attente » pour la totalité de leurs vœux, ce qui avait provoqué de l'inquiétude.

Ce taux s'est réduit progressivement au cours de la période, baissant à 35 %. La baisse sensible observée mardi matin s'explique par le fait que les nombreuses propositions d'admission formulées le 22 mai arrivaient à échéance lundi soir. Les candidats ne pouvant en conserver qu'une seule, ils ont libéré des places.»

«Parcoursup : la procédure avance au prix du stress des lycéens», EDUCPROS, publié le 29/05/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-la-fluidite-du-systeme-a-l-epreuve.html>

« Comme la Rue Descartes l'avait prédit, chaque jour, la machine Parcoursup apporte son lot de nouvelles réponses aux candidats. Sur le sprint de départ le 23 mai au matin, ils n'étaient que 436.000 à avoir eu une proposition (voir infographie). En sept jours, ils sont 100.000 élèves de plus, grâce aux places libérées par les candidats ayant validé définitivement une place dans l'une des formations demandées.

Plus de 40.000 d'entre eux se sont décidés dans la nuit du 22 mai au 23 mai, 40.000 de plus le lendemain et ainsi de suite. Au total, ils sont 200.000 à avoir donné un "oui" définitif une semaine après l'ouverture de la phase d'admission.

En revanche, plus de 260.000 élèves sont encore en attente d'une place, dont plus de 30.000 n'ayant reçu que des réponses négatives. "C'est normal : beaucoup de candidats ont demandé exclusivement des filières sélectives, comme les lycéens professionnels", analyse Franck Loureiro, cosecraire général du Sgen-CFDT.

Un problème que les commissions d'accès à l'enseignement supérieur doivent régler. Plus de 5.000 candidats ont ainsi demandé à être accompagnés par le recteur.

Un premier bilan chiffré positif pour cette première semaine de tour de chauffe. "Tout le monde s'est affolé car les premiers jours il y avait beaucoup d'élèves en attente, mais les choses bougent vite. Après, je conçois que ce ne soit pas très confortable pour les lycéens", concède Didier Delignières, le président de la C3D (Conférence des directeurs d'UFR de Staps).

Ce fonctionnement par vague sur Parcoursup a un prix : celui d'un stress élevé pour les lycéens qui guettent les réponses sur la plate-forme depuis une semaine. Dès le 22 mai, l'avalanche de réactions des candidats, déçus, angoissés ou en colère, s'est déversée sur les réseaux sociaux.

"Quand on ne reçoit que des 'non', on est pris en charge par la commission de repêchage. C'est plus compliqué pour les lycéens en attente, très loin dans le classement", souligne Hugo Thomas, à la tête du syndicat général des lycéens.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup 2018 : les dessous de l'algorithme racontés par ses créateurs», LE MONDE, publié le 29/05/2018.

<http://ingenuingenieur.blog.lemonde.fr/2018/05/29/parcoursup-2018-les-dessous-de-lalgorithme-racontes-par-ses-createurs/>

« Une semaine après, 32% des élèves restent toujours dans l'incertitude concernant leur orientation. Pour tenter de comprendre la vision du ministère sur ces premiers résultats, Jérôme Teillard, chef de projet réforme de l'accès à l'enseignement supérieur et Hugo Gimbert, chercheur au CNRS chargé de concevoir les nouveaux algorithmes de Parcoursup, ont répondu à nos questions.

À l'ouverture de Parcoursup, 400 000 candidats étaient sans affectation. Au fil des jours des propositions leur sont faites, et la liste décroît. Quel regard portez-vous sur la situation aujourd'hui ?

Hugo Gimbert (CNRS) : Nous suivons l'évolution des propositions faites aux candidats au jour le jour. Des chiffres nous remontent quotidiennement sur le déroulement de la procédure. Avant le lancement de Parcoursup, nous avons fait un certain nombre de simulations pour anticiper le comportement des candidats. Ça n'était pas forcément évident puisque c'est la première année que nous lançons ce système. Jusqu'à aujourd'hui, le déroulement de Parcoursup est plus rapide que le scénario le plus optimiste que nous avons modélisé. Nous n'avons pas de craintes particulières, la situation va avancer au fil des jours.

Jérôme Teillard (Ministère) : Nous sommes confiants sur le fait que tout le processus est en train de converger. Il faut que les candidats soient attentifs aux délais. L'accompagnement par les professeurs principaux rend le processus beaucoup plus sécurisé. Et ce qu'il faut dire, c'est que le système est plus lisible. Les candidats n'ont pas à mettre en place de stratégie, ils peuvent garder certains vœux en attente, changer d'avis. Ils ont le dernier mot et ne doivent plus faire de vœux contrainte.

Comprenez-vous que cette situation puisse être stressante pour les candidats qui n'ont aucune affectation aujourd'hui ?

J.T. : Il faut entendre les candidats qui expriment des angoisses, mais dans la durée Parcoursup est un processus nettement plus sécurisant. On donne aux candidats des indicateurs précis, des perspectives concrètes. Ce sont forcément des moments qui ne sont pas simples à vivre individuellement, mais c'est le cas dans chaque moment de choix important. Le passage du collège au lycée est également une période compliquée pour les élèves. Cette année est particulière puisqu'il s'agit d'une transition vers l'enseignements supérieur fondé sur un nouveau système. Nous avons également mis en place des dispositifs d'accompagnement des élèves qui au 22 mai se sont retrouvés avec des réponses négatives des filières sélectives sur tous leurs vœux. Nous sommes dans une logique de transparence, nous luttons contre les fake news qui existent sur la procédure. Notre dispositif n'est pas parfait mais il fonctionne, nous pouvons le garantir. Mais il y a, c'est vrai, un vrai travail de pédagogie et d'accompagnement à faire, et c'est ce à quoi nous nous employons au ministère, dans les académies et les établissements scolaires.

L'objectif de laisser les candidats choisir leur affectation avec plusieurs vœux c'est de leur faire avoir "des choix d'orientation éclairés". Or, dans les faits on se rend compte que les candidats n'ont pas forcément anticipé leurs choix et qu'ils se décident dans la précipitation quand ils ont plusieurs propositions, n'est-ce pas contradictoire ?

J.T. : L'orientation est toujours un processus complexe et qui peut être angoissant si l'on n'est pas accompagné. Je comprends tout à fait les interrogations des candidats. C'est précisément pour cela que nous avons mis en place un deuxième professeur principal dans les classes de terminale dès cette année. Et puis les conseils de classe permettent également de mieux accompagner les candidats. Les projets de formation motivés et la fiche avenir leur ont fait permis de formaliser toutes ces réflexions. On demande aux candidats de choisir en sept jours, ils peuvent également solliciter leurs entourage, leurs professeurs ou des étudiants pour les accompagner. Mais il est vrai que l'on n'enlèvera jamais le fait qu'un choix d'orientation est toujours difficile. Ce que nous souhaitons c'est que les élèves soient mieux accompagnés.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup : une nouvelle étape dans le rapprochement entre l'université et le monde du travail ?», THE CONVERSATION, publié le 31/05/2018.

<http://theconversation.com/parcoursup-une-nouvelle-etape-dans-le-rapprochement-entre-luniversite-et-le-monde-du-travail-97309>

« En supprimant le recours au tirage au sort qui avait pu être pratiqué les années précédentes dans les formations les plus demandées, et en s'engageant contre la méconnaissance des débouchés, le nouveau dispositif national d'inscription à l'université, Parcoursup, se veut plus rationnel que l'ancienne plate-forme Admissions Post-Bac. Cela suffit-il pourtant à éliminer l'arbitraire des affectations dans l'enseignement supérieur ? Il semblerait plutôt que cet arbitraire ressurgisse sous une autre forme, mieux admise, car conforme au projet d'une société moderne. Le point à travers trois dimensions saillantes de Parcoursup.

La volonté de favoriser des choix éclairés

Parcoursup met en place une série d'outils pour aider les lycéens à réaliser des choix en toute connaissance de cause. Outre un calendrier, des fiches sur les contenus des formations et leurs débouchés, les règles du jeu incluent un système « d'attendus » : les savoirs et les compétences jugés nécessaires à la réussite dans le supérieur ont été définis filière par filière, ce qui servira à départager les candidats en cas de manque de places. Cette démarche suit le postulat de la décision rationnelle. Dans ce modèle, un individu évalue les conséquences de ses choix, ses chances de succès, ainsi que les différentes normes susceptibles de l'influencer avant de se prononcer. [...]

La gestion des compétences comme modèle

Pour éviter le tirage au sort, Parcoursup repose sur un double système de classifications : d'une part, les attendus exigés pour une place disponible ; d'autre part, des attendus détenus par des candidats. En droit par exemple, le cadrage national défini le 12 décembre dernier exige que les candidats à ce parcours d'études affichent autant une grande capacité d'expression écrite qu'une aptitude confirmée à la logique. Autre exemple : pour intégrer une licence en histoire, les candidats devront manifester un profil « apte à la démarche scientifique ». Les attendus sont définis comme des « capacités » et « aptitudes » « manifestées » et « confirmées ». [...]

L'idéal d'un management scientifique des parcours

Parcoursup marque une nouvelle étape vers un CV qui se construirait de manière automatique, au gré des formations et des organisations fréquentées. Il suffit d'incrémenter ce CV avec les expériences professionnelles qui sont déjà informatisées, dans les filières en apprentissage par exemple, voire même de les compléter avec des catégories extraites de l'activité des jeunes sur les réseaux sociaux. En bout de ligne, dans cet idéal d'un management scientifique des parcours, pour un pilotage performant, un jeune n'aurait ensuite plus qu'à cocher parmi des propositions personnalisées, en fonction des critères définis par les universités ou les entreprises. Chacun aurait accès à une vue subjective, définie par le système, des différentes voies possibles pour lui. [...]

Vers un nouveau modèle de gestion des ressources humaines

On peut prédire un certain succès à Parcoursup. Il est probable qu'il s'avère efficace pour installer durablement de nouvelles pratiques car il répond globalement à l'idéal d'une gestion moderne : il correspond aux outils que la majorité d'entre nous connaissons dans nos univers professionnels, et bénéficie donc d'une forte acceptabilité sociale. [...]

Ensuite, Parcoursup franchit une nouvelle étape vers un idéal de gestion moderne des ressources humaines, fondé sur la rationalité bureaucratique wébérienne impersonnelle. Il engendrera en contrepartie de nouvelles déconvenues. À l'échelle individuelle, des personnes pourraient souffrir parce que leur projet aura été « objectivement » refusé. À l'échelle collective, il pourrait générer des difficultés pour les personnes en charge d'accompagner les jeunes, acteurs et témoins plus ou moins en empathie. Comme tous les outils de gestion, Parcoursup pourrait aussi être vécu comme un nouvel outil de domination et d'assujettissement à la gestion des ressources humaines moderne. À d'autres, cette évolution apparaîtra au contraire comme salutaire, utile et efficace. [...]

Après des décennies de développement de la gestion des ressources humaines moderne, on peut aisément décrypter les limites du nouveau système Parcoursup, et notamment le nouvel arbitraire qu'il va engendrer. Mais il n'est pas possible de prédire si les difficultés seront objectivement plus nombreuses ou plus profondes qu'avec les systèmes précédents. Chacun se fera une opinion en fonction de ses valeurs et préférences quant à la manière d'organiser le parcours des jeunes au sein de notre société.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Et maintenant, comment on améliore Parcoursup ? Les profs avancent leurs solutions», **MARIANNE**, publié le 03/06/2018.

<https://www.marianne.net/societe/et-maintenant-comment-ameliore-parcoursup-les-profs-avancent-leurs-solutions>

« Ce devait être une révolution. Oubliés Admission-post-bac (APB) et ses plus de 100.000 candidats sans affectation au mois de juin 2017, le tirage au sort pour des filières sélectives ou encore les erreurs d'orientation... Parcoursup devait ouvrir une nouvelle ère. D'après le gouvernement, tout va pour le mieux : lorsque les premiers résultats ont été communiqués le mardi 22 mai, plus de la moitié des 810.000 candidats ayant déposé leur candidature sur la plateforme avaient reçu au moins une réponse positive. Une certaine façon de voir le verre à moitié plein. Car, une semaine plus tard, un peu plus de 300.000 autres personnes étaient toujours "en attente" ou avaient vu leurs vœux d'orientation refusés. Une preuve que la mécanique doit être améliorée pour les années suivantes. Mais comment ?[...]»

Premier fautif : la fin du classement des vœux par les lycéens. Avec APB, les candidats pouvaient formuler un plus grand nombre de vœux (24 contre 10 aujourd'hui), mais ceux-ci étaient ordonnés par ordre de préférence. Ce qui n'est plus le cas avec Parcoursup. "Au sein de mon UFR, 5 personnes se sont penchées sur près de 2.800 dossiers, relate Patrick Vassort, maître de conférence à l'université de Caen (Calvados) en Sciences et techniques des activités physiques et sportives, une des filières les plus courtisées. Les vœux n'étaient pas classés, il était donc impossible de connaître le niveau de motivation de ces élèves. Demandent-ils à accéder à telle filière par motivation ou par défaut ? Impossible de le savoir." Face à ce type d'argument, le ministère de l'Enseignement supérieur met régulièrement en avant le rôle de la lettre de motivation. "Nous n'avons pas les moyens humains de les lire attentivement, répond-t-il, véhément. En conséquence, les meilleurs dossiers passent devant les autres et bloquent parfois les plus motivés." [...]

Ainsi, les deux universitaires se retrouvent sur un point : si Parcoursup devait être conservé, il faudrait au moins rétablir la hiérarchisation des vœux. Ils bénéficient d'ailleurs d'un soutien de poids : le rapport du député LREM Cédric Villani et du sénateur LR Gérard Longuet, daté du mois de février dernier. "Nous nous inquiétons de la gestion des listes d'attente, puisque la hiérarchisation permettait aussi d'alléger ces listes de vœux classés, une fois le premier vœu satisfait. Nous craignons un retour dix ans en arrière, avec des files d'attente à la rentrée", indiquait le document. Et de poursuivre : "Nous souhaitons, enfin, souligner le côté anxigène des réponses apportées au fil de l'eau." "Il n'est pas trop tard pour revenir en arrière dès l'année prochaine, indique Julien Gossa. Mais je ne m'explique pas que le gouvernement ait ignoré ces avertissements." [...]

Si la phase de sélection avait été annoncée comme telle, avec des résultats "au fil de l'eau", un travail en amont aurait pu être initié. Sur la mécanique et le détail de son calendrier, d'abord, mais aussi autour des choix d'orientation, des différentes filières accessibles. "Ce que l'on observe, c'est que les lycéens sont très peu informés sur toutes les options qui s'ouvrent à eux au moment d'établir leurs vœux, regrette Louis Boyard, président de l'Union des lycéens de France (UNL). Ils sont donc nombreux à se diriger vers les mêmes voies standards : droit, Sciences Po, mathématiques... Ce qui crée des embouteillages monstres. Le succès de Parcoursup ne doit pas passer seulement par des algorithmes performants. Il faut s'appuyer sur un réseau rénové de conseillers d'orientation."»

«Parcoursup : un candidat sur trois a définitivement accepté une orientation», **LE MONDE**, publié le 28/05/2018, mis à jour le 04/06/2018.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/05/28/35-des-eleves-sont-encore-sans-proposition-d-orientation-sur-parcoursup_5305849_4355770.html

« La situation se décante progressivement pour les 812 000 étudiants qui ont formulé leurs vœux d'orientation sur la nouvelle plate-forme d'admission post-bac Parcoursup. Depuis la publication de premiers chiffres par le ministère de l'enseignement supérieur, mercredi 23 mai, la part d'élèves ayant reçu au moins une proposition d'admission a augmenté de près de 20 points, passant de 53,7 % à 73,5 % lundi 4 juin. La proportion d'élèves qui ont définitivement validé une proposition d'admission a quant à elle été multipliée par six environ sur la même période, passant de 5 % à 33 %.

L'incertitude demeure en revanche pour une grande partie des futurs bacheliers. 215 198 candidats, soit environ 26,5 % du total, n'ont toujours pas reçu de proposition d'orientation sur la plate-forme à ce jour. Cette proportion a tout de même considérablement baissé au cours des derniers jours, puisqu'elle était de 46 % mercredi 23 mai et 35 % lundi 28 mai.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Galère Parcoursup : et maintenant, l'appli qui fait disparaître les vœux !», Marianne, publié le 01/06/2018.

<https://www.marianne.net/societe/galere-gestion-parcoursup-2018-maintenant-l-appli-qui-fait-disparaitre-les-voeux>

« Décidément, Parcoursup n'est pas un chemin pavé de roses. Ces derniers jours, des candidats ont eu une mauvaise expérience d'un nouveau genre : certains d'avoir validé définitivement leur vœu dans la filière de leur choix, ils ont découvert le lendemain... qu'aucun de leurs souhaits n'avait été sauvé !

Cette mésaventure est arrivée à Mathilde, lycéenne de Terminale ES à Versailles. Après avoir été sur liste d'attente pendant trois jours pour son vœu favori, une licence de LEA à la Sorbonne, elle finit par être acceptée de manière définitive le 28 mai. Ravie, elle valide ce vœu et renonce aux autres. Mais le lendemain, son professeur principal réalise qu'il y a un hic : "Je consultais les réponses de mes élèves et je me suis aperçu que Mathilde était indiquée en rouge, comme si elle avait quitté Parcoursup", nous détaille Thibaut Marchal, professeur de SES à Versailles. Immédiatement, il prévient son élève qui réalise alors qu'elle a perdu l'ensemble de ses vœux... y compris celui qu'elle avait validé de manière définitive. "J'ai fondue en larmes, raconte Mathilde. Je pensais en avoir fini, avoir ma place pour l'année prochaine et je découvre que j'ai perdu tous mes vœux sans une seule explication !"

A l'origine du problème, l'interface utilisée

Après avoir appelé le numéro vert de Parcoursup (0 800 400 070), Mathilde finit par joindre le rectorat de Versailles. Une série de manipulations manuelles plus tard, elle est bien réintégrée sur liste d'attente, puis à nouveau acceptée à la Sorbonne. Au terme de ce grand huit émotionnel, la lycéenne est ravie d'avoir enfin trouvé une place pour l'année prochaine mais reste perplexe : qu'est-ce qui a bien pu entraîner un tel cafouillage de la plateforme ?

Car la jeune fille est formelle : oui, elle a bien respecté les fameux délais de validation des vœux. Non, elle ne fait pas partie de ces étudiants ayant imprudemment attendu le 28 mai à minuit, date butoir de la première étape de Parcoursup, pour valider son vœu. Au fil de son récit, un coupable se profile : la lycéenne a validé sa proposition sur l'application mobile de Parcoursup.

"On l'a déjà répété plusieurs fois et on continue de le dire, s'agace-t-on à l'Académie de Versailles, contactée par Marianne. Il ne faut surtout pas valider les vœux sur l'application mobile ! Les consignes ont été communiquées et serinées par tous les professeurs principaux depuis plusieurs semaines". L'application de Parcoursup serait-elle défaillante ? "Elle rend parfaitement service aux lycéens lorsqu'ils doivent regarder la mise à jour de leurs vœux, explique-t-on. Mais vouloir valider un souhait directement dessus est dangereux : les boutons sont trop petits et on risque facilement de faire une fausse manipulation".

Claire Guéville, secrétaire nationale responsable des questions lycée au syndicat national des enseignements de second degré (SNES), rejoint cette explication et s'alarme d'un autre cas, plus ennuyeux que celui de Mathilde car beaucoup plus difficile à résoudre : la disparition des vœux en attente de certains étudiants. Sur Parcoursup, un étudiant peut choisir d'accepter une proposition tout en conservant le reste de ses souhaits "en attente". Mais avec l'application mobile, cette manipulation est difficile à effectuer : "L'interface est en elle-même peu intuitive, mais c'est pire avec l'application, soupire Claire Guéville. Les élèves ne voient pas le bouton confirmation des vœux en attente et ils oublient de les cocher. Généralement, ils valident la proposition de filière dans laquelle ils ont été acceptés, puis enregistrent le tout. Or, on s'est vite rendu compte qu'il ne fallait surtout pas faire ça, sinon le système écrase l'ensemble de vos vœux !".

"Les rectorats sont débordés"

Une fois l'erreur faite, quelle solution ? "Les élèves sont invités à saisir le rectorat mais les rectorats sont déjà débordés ! Le mieux, comme on nous l'a fait savoir dans de nombreuses réunions, c'est de demander aux lycéens de ne pas utiliser cette application. Certains collègues ont pris cette consigne très à cœur". Claire Guéville cite d'ailleurs l'exemple d'une collègue dont le lycée a multiplié les affichettes pour prévenir ses élèves : "ATTENTION : Pour éviter le bug de Parcoursup, qui annule vos vœux en attente, ne pas utiliser votre téléphone portable".»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup : des candidats souhaitent la publication des algorithmes des établissements», LE MONDE, publié le 31/05/2018.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/05/31/parcoursup-des-algorithmes-qui-manquent-de-transparence_5307504_3224.html

« Le 22 mai, Joseph G., lycéen en terminale scientifique à Lyon, a découvert sur le portail Parcoursup qu'il n'était pas accepté dans la double licence sélective qu'il visait à l'université de Lille. « J'ai immédiatement envoyé un courrier à l'université pour connaître les critères et modalités d'examen de ma candidature, comme le prévoit la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) », explique au Monde le jeune homme qui connaît ses « droits ». Joseph G., qui devra patienter encore plusieurs semaines pour obtenir une réponse, regrette que la loi « ne permette pas d'en savoir plus sur les critères précis d'admission avant de postuler à telle ou telle filière sur Parcoursup. Ça manque un peu de transparence ». Alors que les témoignages de candidats manifestant leur incompréhension se multiplient depuis la publication des résultats, la question de la transparence refait surface.

Un jour auparavant, le ministère de l'enseignement supérieur se félicitait dans un communiqué de presse de « la volonté du gouvernement de donner la plus grande transparence à la nouvelle procédure d'accès à l'enseignement supérieur », en publiant le « code informatique des algorithmes » de Parcoursup. La publication de l'algorithme est une demande ancienne de l'association Droits des lycéens. C'est elle qui avait obtenu en 2016 la publication d'une partie du code source d'Admission post-bac (APB), l'ancienne procédure. « Nous saluons cet effort inédit de transparence du ministère, commente Hugo Collin-Hardy, président de l'association, mais, en 2018, c'est sur les algorithmes locaux [ceux des établissements] qu'il faut communiquer. » L'association va d'ailleurs demander officiellement au ministère la publication « de chaque algorithme (informatisé ou non) local ». [...]

En mai, à l'occasion du passage au Parlement du projet de loi relatif à la protection des données personnelles, les sénateurs ont tenté, à la quasi-unanimité, de faire supprimer l'alinéa en question. En vain. La sénatrice centriste Sophie Joissains dénonce ce qu'elle estime être une « dérogation » à la loi votée en octobre 2016, mais aussi au règlement général sur la protection des données personnelles entré en application le 25 mai. Elle rappelle que ces textes « prévoient que toute décision administrative prise à partir d'un algorithme voit ses règles publiées ». Reste à savoir si les traitements automatisés utilisés parfois dans les facs entrent dans ce cadre...

« Il n'existe pas d'algorithmes locaux », affirme Gilles Roussel, à la tête de la conférence des présidents d'université (CPU). Il assure que la diversité des candidats dans les formations (bacheliers généraux, technologiques ou professionnels, étudiants en réorientation, étrangers, etc.) oblige à « des appréciations qui n'ont rien d'algorithmiques ». Même son de cloche du côté du président de la commission juridique de la CPU, Emmanuel Roux, pour qui on ne peut pas parler d'algorithme mais d'« outil d'aide à la décision ». Un outil dont le paramétrage « ne vaut pas décision »... et n'appellerait donc pas, juridiquement, à une publication.

L'association Droits des lycéens, qui accompagne juridiquement les candidats, n'a reçu pour l'instant que deux demandes d'aide. Mais « la nécessité d'une transparence n'est pas seulement légale, commente son président Hugo Collin-Hardy, elle est aussi morale, afin que l'on puisse débattre démocratiquement de ces critères ».

Actu | Parcoursup (suite)

«**Le classement des 20 universités les plus demandées sur Parcoursup**», **LE FIGARO**,
publié le 30/05/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/le-classement-des-20-universites-les-plus-demandees-sur-parcoursup_3171203c-63e5-11e8-9882-4b8d910f489c/

« Les 20 universités les plus demandées sur Parcoursup

Rang	Université	Ville	Nombre de vœux	Nombre de places	Ratio (en %)
1	Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Paris	77487	5689	7,3
2	Aix-Marseille	Aix-Marseille	73167	8691	11,9
3	Paris 7 Diderot	Paris	67076	4594	6,8
4	Paris-Nanterre	Paris	66246	6571	9,9
5	Paris 5 Descartes	Paris	66167	4297	6,5
6	Université de Lille	Lille	64915	15893	24,5
7	Université de Bordeaux	Bordeaux	51904	9552	18,4
8	Université Paris-Est-Créteil	Créteil	49069	7215	14,7
9	Université de Nantes	Nantes	48812	8304	17,0
10	Université de Strasbourg	Strasbourg	41311	9910	24,0
11	Université Grenoble Alpes	Grenoble	37336	8338	22,3
12	Université de Montpellier	Montpellier	37037	6380	17,2
13	Lyon 3 Jean Moulin	Lyon	33510	5008	14,9
14	Toulouse 2 Jean Jaurès	Toulouse	30423	9790	32,2
15	Université Caen-Normandie	Caen	30730	7552	24,6

[...] »

«**Le classement des 15 prépas les plus demandées sur Parcoursup**», **LE FIGARO**,
publié le 30/05/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/le-classement-des-15-prepas-les-plus-demandees-sur-parcoursup_3a0c916a-6325-11e8-9efd-4933e144f167/

« Les 15 prépas les plus demandées sur Parcoursup

Rang	Lycée	Ville	Nombre de vœux	Nombre de places
1	Pierre de Fermat	Toulouse	26346	514
2	Chaptal	Paris (VIIIe)	21308	477
3	Fénelon	Paris (VIe)	14919	324
4	Janson de Sailly	Paris (XVIe)	14620	672
5	La Martinière-Monplaisir	Lyon (VIIIe)	11984	384
6	Clémenceau	Nantes	11834	480
7	Lycée du Parc	Lyon (VIe)	11108	635
8	Lakanal	Sceaux	11014	432
9	Saint-Louis	Paris (VIe)	10110	672
10	Faidherbe	Lille	9880	575
11	Hoche	Versailles	9880	381
12	Montaigne	Bordeaux	9628	624
13	Champollion	Grenoble	9240	576
14	Marcelin Berthelot	Saint-Maur-des-Fossés	8763	528
15	Henri IV	Paris (Ve)	8486	559

Actu | Science Po

« Sciences Po se veut à l'avant-garde de l'engagement citoyen », LE MONDE, publié le 29/05/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/05/29/sciences-po-se-veut-a-l-avant-garde-de-l-engagement-citoyen_5306366_4401467.html

« Guillaume ira dans une maison de retraite afin d'apprendre aux personnes âgées à se servir d'une tablette. Rabab, dans une école qui accueille les enfants réfugiés. Joana, à l'Institut national des jeunes sourds, pour faire du soutien scolaire.

Mis en place pour la première fois, le « parcours civique » de Sciences Po, d'une durée de quatre semaines, revêt un caractère obligatoire pour les 1 600 étudiants entrés dans le cursus de bachelor à la rentrée 2017. Entre mai et août, tous iront se frotter au terrain « pour promouvoir les valeurs de bien commun et d'intelligence collective et s'inscrire dans la réflexion sur la mise en place du futur service national universel », explique le directeur de l'établissement, Frédéric Mion, qui veut voir dans ces étudiants une « avant-garde ».

« Nous avons beaucoup travaillé pour enrichir l'expérience de nos communautés à Sciences Po. Mais le risque est grand qu'on n'ouvre pas suffisamment nos portes et nos fenêtres, relève Bénédicte Durand, doyenne du collège universitaire. La critique sur la déconnexion des élites se combat notamment par le fait que nos étudiants soient en mesure de prendre de plus en plus conscience du réel qui les entoure. »

Construit durant les trois années de formation du bachelor, le parcours civique s'appuie d'abord sur un stage en immersion, à temps plein, d'une durée de quatre semaines en fin de première année. La mission consiste en une initiative personnelle comportant une dimension concrète de contact et de service auprès d'un public spécifique : accueil, aide sociale, animation, accompagnement... Les étudiants rédigent une « lettre d'engagement » motivant leur choix de projet et la manière dont il sera exploré sur le terrain.

En deuxième année, ils poursuivent par un « projet libre », seuls ou en groupe, dans les secteurs public et privé, en France ou à l'étranger. L'ensemble de ces expériences est restitué en troisième année, à travers la rédaction d'un rapport, qui rend compte de leurs apprentissages enrichis des enseignements théoriques reçus en cours. Ce document est une composante essentielle de l'épreuve finale du bachelor, nommée « grand écrit », le parcours civique comptant pour six à neuf crédits ECTS (pour « European Credit Transfer Scale », le système européen de transfert et d'accumulation de crédits) pour l'obtention du diplôme.

Pensé comme indissociable de la scolarité, « le parcours civique est une obligation parce qu'il correspond à un objectif de formation. Il ne se situe pas dans le champ de la bonne action mais bien dans celui de la préparation à l'exercice de la responsabilité », explique Bénédicte Durand, qui veut développer chez les étudiants « une nouvelle compétence : le sens du service et de l'empathie ».

Le caractère obligatoire du parcours civique est bien accueilli par les étudiants – déjà habitués à faire un stage à visée professionnelle en fin d'année : « Cela va nous faire sortir de notre environnement, où nous ne côtoyons que des gens haut placés, témoigne Chloé. Nous sommes incités au contact, à l'action. Ce parcours va donner une très bonne image à Sciences Po. » Reste à savoir comment s'articulerait le dispositif avec un service national universel obligatoire (SNU). La réflexion est d'ores et déjà lancée côté Sciences Po. Soucieuse de préserver « une expérience propre » à son établissement, Bénédicte Durand trouverait « intéressant que le SNU valorise aussi ce parcours ».